

REPUBLIQUE FRANCAISE

Departement du GERS



MAIRIE DE BOUCAGNERES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROUSSEAU, Maire.

Date de Convocation : 20 Mars 2025

Présents : Corinne ROUSSEAU, Fabrice CASTELLINI, Michael ZABOTTO, Laurence DEGNY, Nicole CHAPPELET, Fernand SABATHIER, Roland BAGNAROSA, Thomas ESPERON,

Excusé : Annie-Claude MENGELLE

Secrétaire de séance : Michael ZABOTTO

Approbation compte rendu des séances du 09 décembre2024

Voté à l'unanimité des présents

Délibération n° 1/2025 : Approbation du CFU 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes,

Le compte Financier Unique n'appelle ni observation ni réserve.

Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michael ZABOTTO pour le vote du compte financier unique et qui résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires	23 554.00 €	251 190.00 €	274 744 €
Titres de recettes émis	18 594.37 €	162 096.09 €	180 690.46 €
Réductions de titres	0.0 €	0.00 €	0.0 €
Recettes nettes	18 594.37 €	162 096.09 €	180 690.46 €
<u>DEPENSES</u>			
Prévisions budgétaires	23 554.00 €	251 190.00 €	274 744 €
Mandats émis	5 430.88 €	150 269.64 €	155 700.52 €
Annulations de mandats	0.0 €	0.00 €	0.0 €
Dépenses nettes	5 430.88 €	150 269.64 €	155 700.52 €
<u>RESULTAT EXERCICE</u>			
Excédent	13 163.49 €	11 826.45 €	24 989.94 €
Déficit			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE.

Délibération n° 2/2025 : Affectation des résultats 2024

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT	91 452.25
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 172.71
Résultat reporté en fonctionnement (002)	89 279.54
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	2 172.71

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°3/2025 : Adoption du budget unique 2025

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2025 et Monsieur CASTELLINI détaille les travaux d'entretien et de voirie

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	226 865.54	127 273.71
RECETTES	226 865.54	127 273.71

Délibération n°4/2025: Taux d'imposition 2025

Madame le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 puisqu'ils avaient été augmentés de 4% l'année dernière et que les investissements ont été limités en 2024.

Taxe sur le foncier bâti : 55.91%
Taxe sur le foncier non bâti : 94.55%
Taxe Habitation : 11.16%

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°5/2025 : Versement des Subventions aux associations.

Madame le Maire donne lecture des demandes de subvention établie par les associations du village, le Téléthonet l'amicale des sapeurs pompiers de Pavie.

Le Conseil Municipal décide après en avoir débattu d'octroyer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale sapeurs-pompiers	80 €
Comité des fêtes	1200 €
La Boulecgneraise	300 €
L'aiguille de Boucagnères	300 €
Société de Chasse Boucagnères	300 €
Téléthon	50 €
Association sportive Les Mousquetaires	10 €
VOYAGE SCOLAIRE	80 €
TOTAL	2 320 €

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, n'ont pas pris part au vote :

Messieurs SABATHIER, BAGNAROSA pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes
Monsieur CASTELLINI et SABATHIER pour la subvention attribuée à la Société de Chasse
Mesdames CHAPPELET et ROUSSEAU pour la subvention attribuée à l'Aiguille de Boucagnères
Madame DEGNY et Monsieur SABATHIER pour la subvention attribuée à la Boulecgneraise.

Délibération n°6/2025 : Redevance France Télécom

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance. Pour l'année 2025, le montant s'élève à 471,44 euros .

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°7/2025 Taux de Fongibilité

Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2025. Le Conseil fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sans pouvoir excéder 7,5%.

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Compte- rendu des diverses réunions : Communauté des Communes, SICTOM, PNR, SDEG

Point sur le Projet de la Salle des associations

Information sur l'Appel à Projet Voie verte expérimentale du PETR

Information sur le déploiement du télérelève des compteurs d'eau

Mise à jour du PCS

DATE JOURNEE CITOYENNE : Samedi 17 Mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30